



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

Objet : Adoption du règlement numéro 053-2018

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 053-2018 modifiant le règlement numéro 047-2017 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau ruisseau Noir, branches 15, 16 et 17 adopté par le conseil de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska à sa séance ordinaire du 7 mai 2018 est entré en vigueur le 8 mai 2018.

Ce règlement décrète la répartition du coût des travaux d'entretien et les autres frais connexes payable par le propriétaire intéressé aux travaux inscrit au rôle d'évaluation.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au Centre Administratif de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT

**Francine Moreau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à 3801, rang Roberge, Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 et 13 heures, le huitième jour de mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour de mai deux mille dix-huit.

Francine Moreau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière